

PLAN D'ACTION

2007-2010

IMPLANTATION DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)

dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales

**Implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)
dans les pratiques gouvernementales et dans celles
des instances locales et régionales**

Conformément au Plan d'action 2007-2010 découlant
de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes
Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Secrétariat à la condition féminine
Octobre 2007

Rédaction
Secrétariat à la condition féminine
du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-51302-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Introduction¹

Depuis la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, plusieurs gouvernements dans le monde se sont engagés à intégrer la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus d'élaboration de leurs politiques ou programmes. Au Québec, le Conseil des ministres décidait, en 1997, de faire l'expérience de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) par l'intermédiaire d'un projet mobilisateur inscrit dans le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises. Ce projet s'est poursuivi dans le programme d'action triennal suivant et neuf projets ont été menés dans sept ministères au cours de cette période. Cette expérience a permis de dégager les difficultés éprouvées en matière d'ADS et certaines conditions de réussite à privilégier.

L'ADS est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national.

Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait.

La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et le Plan d'action 2007-2010 qui en découle² ont été lancés en décembre 2006. Cette politique introduit l'ADS comme l'un des instruments de la gouvernance de l'État. L'ADS y est présentée comme une approche transversale puisqu'elle vise à intégrer progressivement le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions du gouvernement du Québec ainsi qu'à celles des instances locales et régionales.

1. Source : MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES ÂÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Plan d'action 2007-2010*, Québec/Montréal, 2006, 57 p.

2. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES ÂÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec/Montréal, MFAFC, 2006.

Dans le plan d'action, le gouvernement du Québec s'engage à implanter l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental, notamment en accomplissant les actions suivantes :

- reconduire le Comité directeur sur l'ADS et le Comité interministériel sur l'ADS;
- définir la stratégie de mise en œuvre de l'ADS et l'instrumentation appropriée pour son implantation;
- assurer la sensibilisation et la formation à l'ADS des élues et des élus, des sous-ministres, des présidentes et des présidents d'organismes, des gestionnaires, des conseillères et des conseillers en communication, du personnel professionnel qui participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi des projets;
- proposer l'implantation de l'ADS aux ministères, organismes, instances locales et régionales ainsi qu'aux plus grandes villes du Québec;
- appliquer l'ADS à au moins quinze projets qui ont des répercussions sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- évaluer l'instauration de cette approche et ses effets.

Le présent plan d'action, sous la coordination du Secrétariat à la condition féminine (SCF), contient dix mesures en vue de réaliser les engagements gouvernementaux en matière d'ADS.

→ Les dix mesures du plan d'action sur l'ADS

1. L'appel de projets afin d'intégrer l'ADS dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales

Le Plan d'action 2007-2010 qui découle de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* mentionne que le gouvernement s'engage à implanter l'ADS dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales, notamment en appliquant l'ADS à au moins quinze projets qui ont des répercussions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le SCF encourage les ministères et organismes à intégrer l'ADS dans des projets d'envergure qu'ils mettent sur pied. Les membres du Comité directeur sur l'ADS et du Comité interministériel sur l'ADS sont des partenaires qui soutiennent le SCF dans la recherche de ces projets.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation des projets sont retenus.

UN PROJET PEUT ÊTRE
DÉFINI PAR UNE LOI,
UN RÈGLEMENT, UNE POLITIQUE,
UN PROGRAMME, UNE MESURE
OU UN SERVICE À L'INTENTION
DES CITOYENNES ET DES
CITOYENS OU BIEN PAR TOUTE
AUTRE DÉCISION.



⇒ 2. La reconduction du comité directeur sur l'ADS et du comité interministériel sur l'ADS

Le Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait prévoit la reconduction du Comité directeur sur l'ADS et du Comité interministériel sur l'ADS.

Le Comité directeur sur l'ADS

Le Comité directeur sur l'ADS a pour mandat :

- de prendre les décisions nécessaires en ce qui a trait aux orientations à privilégier;
- d'assurer la participation des sous-ministres visés au démarrage et à la conduite des projets d'ADS;
- d'informer les autorités politiques et administratives de l'évolution des travaux;
- de proposer au gouvernement une stratégie en vue de l'implantation de l'approche retenue à la lumière des enseignements de toute l'expérimentation.

Présentement, sont membres de ce comité :

- la sous-ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
- le sous-ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
- la sous-ministre adjointe du Secrétariat à la condition féminine (SCF) au MCCCF;

- le secrétaire adjoint du Comité ministériel de développement social, éducatif et culturel au ministère du Conseil exécutif (MCE);
- le secrétaire associé aux ressources humaines et aux relations de travail au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Le Comité interministériel sur l'ADS

Pour sa part, le Comité interministériel sur l'ADS a le mandat suivant :

- soutenir la réalisation des projets intégrant l'ADS et les équipes désignées;
- participer à la conception et à l'implantation d'une approche gouvernementale répondant à la fois au principe de l'égalité entre les sexes et à l'amélioration des services publics à la population;
- participer à l'élaboration et à la mise en place d'une instrumentation pertinente pour le personnel visé de la fonction publique;
- faire des recommandations au Comité directeur sur l'ADS pour faciliter l'introduction progressive de l'ADS dans les ministères et organismes ainsi que dans les instances locales et régionales.

Le Comité interministériel sur l'ADS est composé des ministères et organismes qui intègrent l'ADS dans un projet ainsi que de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

⇒ 3. Le développement des banques de données des ministères et organismes

L'un des préalables à l'ADS est l'utilisation de données ventilées selon les sexes. Ces données permettent de comprendre les réalités différenciées entre les femmes et les hommes. Certains ministères et organismes ont beaucoup progressé en ce domaine, mais d'autres devront redoubler d'efforts. En ce sens, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), des actions devront être entreprises auprès de ces ministères et organismes.

L'ISQ est un précieux collaborateur en matière d'ADS. En effet, les ministères et organismes peuvent alimenter le site Web de l'ISQ et la banque de données des statistiques officielles du Québec par des données sur les femmes et les hommes liées à leur secteur d'activité.

Dans un premier temps, il convient que les ministères et organismes utilisent et développent leur propre banque de données sexuées. Dans un second temps, ils devront mettre ces données à la disposition d'autres organisations, dont les instances locales et régionales, afin qu'elles puissent en bénéficier.

Un comité sera formé à l'automne 2007 avec plusieurs partenaires pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action qui favorisera la conception et le développement de banques de données.



⇒ 4. L'emploi du langage inclusif

Il est légitime de s'attendre que la réalité propre aux femmes et aux hommes soit prise en considération dans les documents gouvernementaux. En ce sens, les ministères et organismes du gouvernement doivent préconiser un langage inclusif dans les messages destinés aux personnes des deux sexes. En effet, la rédaction épïcène permet de désigner à la fois les femmes et les hommes dans les communications. Elle met en évidence, de façon équitable, la présence des femmes et des hommes pour en assurer une visibilité discrète, mais continue.

Les séances de sensibilisation en matière d'ADS abordent cette question. Toutefois, d'autres actions devront être mises en place à ce sujet en vue d'élargir cette pratique à l'ensemble de l'appareil gouvernemental.





5. L'élaboration des séances de sensibilisation et de formation en matière d'ADS

Le SCF, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) et le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), a pour mandat de développer des séances de sensibilisation et de formation en matière d'ADS qui s'adressent aux ministères et organismes ainsi qu'aux instances locales et régionales.

Les séances de sensibilisation ont pour objet de faire connaître les notions de base liées à l'ADS. Les séances de formation, quant à elles, permettront d'acquérir des connaissances en vue d'aider les ministères et organismes de même que les instances locales et régionales à intégrer l'ADS dans leur pratique professionnelle. Elles sont offertes depuis l'automne 2007.

SÉANCES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION EN MATIÈRE D'ADS			
Groupes visés		Types de séances	Durée
Ministères et organismes	Conférences régionales des élus (CRE) et grandes villes		
Ministres	Élues et élus	Sensibilisation	30 minutes
Sous-ministres, présidentes et présidents d'organismes	Directrices générales et directeurs généraux	Sensibilisation	30 minutes
Gestionnaires	Gestionnaires	Sensibilisation	2 heures
Personnel professionnel qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi des projets	Personnel professionnel qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi des projets	Sensibilisation Formation	3 heures 1 journée
Conseillères et conseillers en communication	Conseillères et conseillers en communication	Sensibilisation	2 heures

⇒ 6. La mise en œuvre des séances de sensibilisation et de formation en matière d'ADS

Des séances de sensibilisation et de formation en matière d'ADS sont offertes aux instances décisionnelles sur le plan national, régional et local ainsi qu'à certains groupes.

De plus, une stratégie d'accompagnement sera établie en vue de soutenir les personnes engagées tout au long du processus d'intégration de l'ADS selon les projets retenus dans leur milieu de travail.



MISE EN ŒUVRE DES SÉANCES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION EN MATIÈRE D'ADS À COMPTER DE L'AUTOMNE 2007		
Groupes visés par les séances	Personnes et groupes invités	Types de séances
MINISTÈRES ET ORGANISMES		
Sous-ministres, présidentes et présidents d'organismes et gestionnaires au sein des ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> • Forum des sous-ministres • Forum des dirigeants des grands organismes • Cercle des sous-ministres adjoints et associés • Comités de direction • Forum des responsables des communications du gouvernement 	Sensibilisation
Ministères et organismes qui intègrent l'ADS dans un projet	<p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comités de direction • Gestionnaires • Conseillères et conseillers en communication • Partenaires des ministères et organismes qui collaborent aux projets <p>Sensibilisation et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel professionnel qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi des projets 	Sensibilisation ou formation
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et organismes sous la responsabilité de la ministre	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de direction du MCCCF • Membres du Réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes • Personnel du Secrétariat à la condition féminine • Bureaux régionaux du MCCCF • Conseil du statut de la femme (CSF) 	Sensibilisation ou formation
Organismes centraux (tels que le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère du Conseil exécutif et le ministère des Finances)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires et personnel professionnel qui assurent un rôle d'analyse des politiques, des programmes, des mesures, des réformes, etc., sous la responsabilité des organismes centraux 	Sensibilisation ou formation
Syndicats et associations	<ul style="list-style-type: none"> • Différents syndicats • Différentes associations • Comités ministériels sur l'organisation de travail (CMOT) • Comité sectoriel sur l'organisation du travail (CSOT) 	Sensibilisation
Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration 	Sensibilisation

MISE EN ŒUVRE DES SÉANCES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION EN MATIÈRE D'ADS À COMPTER DE L'AUTOMNE 2007 (suite)		
Groupes visés par les séances	Personnes et groupes invités	Types de séances
INSTANCES LOCALES ET RÉGIONALES		
Personnel de direction sur le plan régional	<ul style="list-style-type: none"> • Table Québec-régions (TQR) • Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) (regroupant les sous-ministres adjoints responsables des régions dans leur ministère) 	Sensibilisation
Conférences administratives régionales (CAR)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres des CAR 	Sensibilisation
Conférences régionales des élus (CRE)	<p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élués et élus • Directrices générales et directeurs généraux • Gestionnaires • Conseillères et conseillers en communication <p>Sensibilisation et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel professionnel qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi des projets 	Sensibilisation ou formation
Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ) et neuf grandes villes : Québec, Lévis, Trois-Rivières, Sherbrooke, Longueuil, Montréal, Gatineau, Saguenay et Laval	<p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élués et élus • Directrices générales ou directeurs généraux • Gestionnaires • Conseillères et conseillers en communication <p>Sensibilisation et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel professionnel qui participe à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi des projets 	Sensibilisation ou formation
Autres organisations sur le plan municipal	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) • Table des préfets 	Sensibilisation

⇒ 7. La formation de personnes-ressources à l'intérieur des organisations

Une formation est offerte aux personnes qui travaillent à l'intérieur des diverses organisations dans le but de mieux répondre aux besoins des groupes cibles, par exemple :

- une invitation sera lancée aux ministères et organismes pour assurer la sensibilisation en matière d'ADS dans leur organisation;
- un mentorat sera assuré auprès des recrues (formatrices et formateurs) en matière d'ADS.

⇒ 8. L'établissement d'un partenariat avec des groupes de femmes

En raison de leur expertise en matière de condition féminine, les groupes de femmes sont à même d'accompagner et de soutenir les instances locales et régionales lors de l'implantation de l'ADS dans un projet.

Le SCF informera donc les groupes de femmes des orientations et des mesures du présent plan d'action.

⇒ 9. L'inclusion de l'ADS dans différents programmes de formation au gouvernement

Le SCF et ses partenaires favoriseront l'inclusion de l'ADS dans différents programmes gouvernementaux dont, par exemple, les séances d'accueil gouvernemental (assurées par l'ENAP) et le programme de formation qui s'adresse aux nouveaux gestionnaires.

⇒ 10. La diffusion des outils promotionnels

Le SCF mettra à la disposition de la population l'information en matière d'ADS, et ce, dans son site Web et en version papier.





*Culture,
Communications et
Condition féminine*

Québec 